



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 6 décembre 2023

N° d'affaire : 2023.RRGR.210

Motion n° 160-2023

Appliquer le principe de précaution : ne réserver l'accès aux interventions de nature irréversible destinées à un changement de sexe qu'aux personnes majeures selon le Code civil suisse.

Motion ayant valeur de directive

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

Chiffre 1 de la motion: Adoption

Chiffre 2 de la motion: Adoption

Berne, le 6 décembre 2023

Au nom du Grand Conseil



Francesco M. Rappa
Président

Patrick Trees
Secrétaire général